



**PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMISSIONS DE PROPAGANDE

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES 2^e tour

La commission de propagande s'effectuera en 2 phases :

1^{ere} phase :

Les maquettes des documents (en deux exemplaires) bulletins de vote et circulaires des binômes de candidats, candidats pour le 2^e tour de scrutin, seront vues par les commissions de propagande suivant le tableau ci-dessous. Ces documents seront déposés avant l'installation de la commission, au plus tard à 8 heures le mardi 22 juin à la préfecture de Gironde, salle élections).

A partir de 9h00 installation des commissions dans l'ordre du tableau.

Lieu : préfecture de Gironde, rue Corps-Francis Pommies, 33 000 Bordeaux

Salle élections,

HORAIRE/ JOURS	22/06/21	salle	22/06/21	Salle
de 9h00 à 10h00	Commission n°1	Élections	Commission n°4	Élections
De 10h00 à 11h00	Commission n°2	Élections	Commission n° 5	
De 11H00 à 12h00	Commission n° 3	Élections		

Chaque binôme de candidats au 2^e tour pourra être présent ou représenté pendant la commission.

Après un avis favorable rendu par la commission, les binômes de candidats candidats au 2^e tour, pourront (s'ils ne l'ont pas déjà fait) faire imprimer les documents pour les livrer à la société Koba.

2^e phase :

Les candidats doivent livrer l'ensemble des documents à la société Koba :

avant le mardi 22 juin 2021 à 18h00

Adresse de livraison uniquement pour le 1^{er} tour :

ZA du Courneau – Bat 1 – 5, avenue de Guitayne – 33610 CANEJAN

Les commissions de propagande se rendront le mercredi 23 juin à partir de 10h00 sur site à Koba pour vérifier la conformité des documents déposés.

TABLEAU DES COMMISSIONS

<p style="text-align: center;"><u>Commission n°1</u></p> <p><u>Cantons</u> - Le nord Médoc - Le sud Médoc - Andernos-les-bains - Mérignac 1 - Mérignac 2 - Saint-Médard-en-Jalles - Les portes du Médoc - Villenave-d'Ornon</p>	<p style="text-align: center;"><u>Commission n°2</u></p> <p><u>Cantons</u> - L'estuaire - Le nord Gironde - Le nord Libournais - Le libournais Fronsadais - Les coteaux de Dordogne</p>
<p style="text-align: center;"><u>Commission n°3 :</u></p> <p><u>Cantons</u> - Bordeaux 1 - Bordeaux 2 - Bordeaux 3 - Bordeaux 4 - Bordeaux 5 - Le Bouscat</p>	<p style="text-align: center;"><u>Commission n°4 :</u></p> <p><u>Cantons</u> - La Brède - Créon - L'Entre-deux-mer - Gujans Mestras - Les Landes de Graves - Le Réolais et les Bastides - Le sud Gironde - La Teste de Buch</p>
<p style="text-align: center;"><u>Commission n° 5 :</u></p> <p><u>Cantons</u> - La presqu'île - Lormont - Cenon - Pessac 1 - Pessac 2 - Talence</p>	

COVID19

En raison de la crise sanitaire liée à la Covid19, il sera fait, pendant toute la durée des cinq commissions, une stricte application des règles en matière de distanciation des personnes et d'utilisation du matériel de protection. Un dispositif particulier de présentation des documents sera mis en place afin de limiter le nombre de personnes présentes dans la salle de commission.

Il est demandé de venir avec son masque de protection.